

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015 À 18 HEURES 30

N° 6 - 193 / 2015 : BUDGET GÉNÉRAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET
ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS » POUR L'EXERCICE 2015

L'An Deux Mille Quinze, le 17 décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 17 décembre 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Dominique SANCHEZ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Naïma MARENGO), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Geneviève PÉREZ), Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE (pouvoir de Marie-Louise AT), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir d'Enrico SPATARO), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir de Claude LECOMTE), Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL (pouvoir de Patrice BEDIER), Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX.

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Odile LACAZE), Naïma MARENGO (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Marie-Louise AT (pouvoir à Patrick BÉTEILLE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Patrice BEDIER (pouvoir à Blandine THUEL), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Dominique MAS, Emmanuelle PIERRY, Hélène MALAQUIN, Robert AZAÏS.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Agnès BRU, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015

N° 6 - 193 / 2015 : BUDGET GÉNÉRAL – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS » POUR L'EXERCICE 2015

Pilote : Finances et budget

Autre service concerné : Direction générale des services

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Lors du vote du budget primitif 2015, vous avez prévu, au budget général, le versement d'une subvention exceptionnelle de 925 000,00 € au budget annexe transports urbains.

C'est le versement de cette subvention, tel que prévu à l'alinéa 2 de l'article L. 2224-2 du CGCT, qui permet à ce budget annexe d'atteindre l'équilibre budgétaire, qui est une obligation légale.

En effet, ses ressources propres ne lui permettent pas de faire face à ses charges de fonctionnement et d'investissement, malgré la maîtrise observée des charges d'entretien et de l'augmentation des recettes commerciales.

Afin de permettre à ce budget de se libérer de la contrainte d'équilibre et d'assumer le renouvellement des bus dans les meilleurs délais possibles, un emprunt de 3 M€ a donc été souscrit en 2013 et en 2014 (taux fixe 2,4 % sur 10 ans) pour combler ce déficit d'investissement structurel.

Depuis, la subvention du budget général versée en 2014 (925 000 €), a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 668 589 € reporté sur 2015, qui a pour conséquence de réduire pour l'avenir le recours à l'emprunt comme mode unique de financement du plan d'investissement en cours.

Les crédits prévus au budget général en 2015 (925 000,00 €) pour le versement de cette subvention constituent le montant maximum qui peut être versé au budget Transports Urbains.

Ces crédits correspondaient au montant théorique nécessaire à son équilibre financier tel qu'il était prévisible lors du vote du budget primitif en février dernier.

Afin de respecter les contraintes budgétaires réglementaires en matière d'autofinancement et de non-déficit de la section de fonctionnement, tout en permettant d'assurer les futurs investissements destinés notamment aux aménagements de mise en accessibilité, il est proposé de prévoir le versement de la subvention d'un montant maximum de 925 000 € au budget annexe Transports urbains sur l'exercice 2015.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 3 décembre 2015,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de verser une subvention d'un montant maximum de 925 000 €, prévue au budget 2015 (budget général), au budget annexe « Transports urbains » pour assurer son équilibre. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2015 sur ce budget annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 17 décembre 2015,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE